

DELIBERATION n°1
Orientations budgétaires
2017
Etudes et travaux

Séance du 08 février 2017

L'an deux mille dix-sept
le 08 février à 19 heures 00

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 15
Membres qui ont pris part à la
délibération : 14

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux de la mairie de La Vèze, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
27 janvier 2017

Etaient présents : Mmes Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Michel VIENET.

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au syndicat en février 2017.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Daniel ROLET.

Résultat du vote :
- Pour : 14
- Contre : /
- Abstention : 0

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT expose les orientations de la politique budgétaire 2017 telles que détaillées dans le rapport fourni et joint à la convocation.

Concernant les études et les travaux pour l'année 2017, M. FAGAUT rappelle les axes principaux du plan de développement du syndicat.

Concernant les études et travaux, M. FAGAUT propose les orientations budgétaires suivantes pour 2017 :

- Finaliser les opérations d'investissement en cours ;
- Mettre en œuvre la poursuite du plan de gestion 2015/2019 ;
- Assurer la présence de moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions projetées ainsi que l'équipement de travail associé.

En tant que Présidente du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, impliqué dans certaines actions menées par le Syndicat, Mme. PRESSE ne prend pas part au vote.

Après avoir débattu, le Comité syndical valide à 14 voix pour, les orientations budgétaires en matière d'études et de travaux pour 2017.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°2
Orientations budgétaires
2017
Schéma de Valorisation

Séance du 08 février 2017

L'an deux mille dix-sept
le 08 février à 19 heures 00

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 15
Membres qui ont pris part à la
délibération : 15

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux de la mairie de La Vèze, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
27 janvier 2017

Etaient présents : Mmes Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Michel VIENET.

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au syndicat en février 2017.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Daniel ROLET.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : 0

M. FAGAUT présente les orientations à prendre en matière de valorisation du site du marais de Saône, telle qu'elles ont été décrites dans le dossier joint à la convocation.

Ce schéma pluriannuel de valorisation consistera à :

- Etudier la possibilité de création d'un « chalet du marais » à proximité du parking de l'ENS situé au collège de Saône, pour permettre l'accueil du public et la diffusion d'information par supports numériques ;
- Etudier la possibilité de valoriser les entrées du marais depuis le secteur de la rue des marais à Saône et de la Couvre à Morre ;
- Etudier la possibilité de créer un espace partagé (abri semi-ouvert avec panneaux pédagogiques) entre les promeneurs et les chasseurs au parking de chasse situé sur les sentiers de découverte à Saône.
- Donner de la visibilité au site depuis la RN 57 (panneautage) ;
- Rédiger et diffuser le journal du marais (2 numéros) ;
- Organiser une fête du marais (samedi 27/05/17).

Après avoir débattu, le Comité syndical valide à l'unanimité, les orientations budgétaires en matière d'études et de travaux pour 2017.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°3
Orientations budgétaires
2017
Acquisitions foncières

Séance du 08 février 2017

L'an deux mille dix-sept
le 08 février à 19 heures 00

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 15
Membres qui ont pris part à la
délibération : 15

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux de la mairie de La Vèze, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
27 janvier 2017

Etaient présents : Mmes Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Michel VIENET.

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au syndicat en février 2017.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Daniel ROLET.

Résultat du vote :
- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : 0

M. FAGAUT établit un bilan des opérations foncières finalisées au cours de l'année 2016 et présente les acquisitions engagées mais non finalisées sur la base de celles qui avait été validées lors des Comités syndicaux du 22/06/16 et du 24/10/16.

En tenant compte des acquisitions à venir, les restes à réaliser 2016 sur l'année 2017 sont de 96 229 €.

M. FAUGAUT informe que les accords de vente suivants ont été signés par les propriétaires :

Commune	Parcelle	Surface	Montant
Commune de Saône	ZE n°259	88 a 09 ca	3085 €
Commune de Saône	ZE n°260	88 a 09 ca	1320 €
Commune de Saône	ZE n°175	85 a 10 ca	1705 €
Commune de Morre	ZC 11	92 a 20 ca	2766 €
Commune de Morre	ZC 10	38 a	1140 €
Commune de La Vèze	AA 497	2 ha 27 a 32 ca	3027 €

A l'unanimité le Comité syndical valide la poursuite des opérations d'acquisitions foncières et autorise le Président à demander les subventions correspondantes ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°4
Orientations budgétaires
2017
Ressources humaines

Séance du 08 février 2017

L'an deux mille dix-sept
le 08 février à 19 heures 00

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 15
Membres qui ont pris part à la
délibération : 15

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux de la mairie de La Vèze, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
27 janvier 2017

Etaient présents : Mmes Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Michel VIENET.

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au syndicat en février 2017.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Daniel ROLET.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : 0

M. FAGAUT indique que suite à la restructuration des ressources humaines du syndicat en 2016, le redimensionnement des postes a été réalisé en tenant compte des compétences des personnels. Il précise que les besoins pour 2017 sont les suivants :

- Poste d'ingénieur « volet eau » chargé de structure : 35 h/semaine
- Poste à pourvoir de technicien « volet biodiversité » : 21 h/semaine
- Poste d'adjoint administratif : évolution de 14 vers 19h/semaine

Actuellement, seuls les postes d'ingénieur et d'adjoint administratif sont pourvus. M. FAGAUT précise la nécessité de recruter un technicien en 2017, soit par le biais d'un stage pouvant déboucher sur un CDD, soit par une embauche directe de technicien pour un CDD jusqu'à la fin 2017.

Pour les postes en place, M. FAGAUT précise et présente les possibilités de financement suivantes par l'Agence de l'eau :

Postes	Rémunération prévisionnelle + charges 2017	Aide prévisionnelle 2017
Poste d'ingénieur	47 845 €	42 920 €
Poste d'adjoint administratif	11 381 €	10 904 €

A l'unanimité le Comité syndical décide de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'eau pour les postes en place en 2017 et autorise le Président à demander les subventions correspondantes ainsi qu'à signer tous les documents relatifs aux contrats des personnels du syndicat (contrats aidés, service civique), tels qu'ils sont présentés dans le dossier accompagnant la convocation au Comité syndical.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°5
Orientations budgétaires
2017
Loyer des locaux

Séance du 08 février 2017

L'an deux mille dix-sept
le 08 février à 19 heures 00

Nombre de membres : Membres en exercice : 25 Membres présents : 15 Membres qui ont pris part à la délibération : 15
--

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux de la mairie de La Vèze, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
27 janvier 2017

Etaient présents : Mmes Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Michel VIENET.

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au syndicat en février 2017.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : 0

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Daniel ROLET.

M. FAGAUT rappelle que les locaux du syndicat sont actuellement en travaux.

Les bureaux ont été déménagés fin janvier 2017 au premier étage du bâtiment jusqu'à la date prévisionnelle du 01/05/17.

Les locaux actuellement occupés par le syndicat ayant une surface plus réduite que les anciens, la mairie La Vèze propose de passer le loyer du SMMS à 500 €/mois hors charges pendant les travaux de rénovation des locaux pour la période prévisionnelle du 1/02/17 au 1/05/17. Pour mémoire, le loyer actuel est de 863,26 € hors charges.

Le montant du loyer sera à nouveau examiné lors de la réinstallation des bureaux dans les locaux rénovés.

A l'unanimité, le Comité syndical valide le nouveau montant du loyer à hauteur de 500 €/mois hors charge jusqu'au prochain déménagement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

L'an deux mille dix-sept
le 08 février à 19 heures 00

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 15
Membres qui ont pris part à la
délibération : 15

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux de la mairie de La Vèze, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
27 janvier 2017

Etaient présents : Mmes Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Michel VIENET.

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au syndicat en février 2017.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Daniel ROLET.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : 0

M. FAGAUT présente la liste des conventions à passer avec les différents partenaires :

- Convention annuelle avec la LPO pour l'animation des visites 2017 (6 visites x 300 €),
- Convention annuelle avec FNE25 et la FDC 25 pour l'animation des visites 2017 (5 visites x 300 €),
- Convention pour une participation du SMMS à la Diagonale du Doubs : (500 €),
- Conventions de pâturage avec les propriétaires de chevaux,
- Convention de prêt de matériel (barrières de contention) avec un propriétaire de chevaux.

A l'unanimité, le Comité syndical valide la signature des conventions engageant le syndicat ainsi que les demandes d'aides pour les actions éligibles.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT